



DÉCISION n° 202610310124

Objet : Contrat pour une animation dans le cadre de la votive de Vauvert, avec le DJ Enzo PUECH le dimanche 9 août 2026.

République française
Département du Gard
Commune de Vauvert
Direction de la culture et de l'événementiel
D-2601-000540



Le maire de la commune de Vauvert,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2122-22,

VU la délibération n°2021/05/082 en date du 27 mai 2021, déléguant à Monsieur le maire, pour la durée de son mandat, l'ensemble des missions complémentaires prévues à l'Article L2122-22 susvisé ;

VU la délibération n°2023/03/580 en date du 15 mars 2023 portant délégation de fonction à Monsieur Bruno Pascal, adjoint au maire ;

CONSIDÉRANT la nécessité de conclure un contrat pour un concert dans le cadre de la fête votive de Vauvert, dimanche 9 août 2026 sur le parvis des arènes Jean Brunel, à Vauvert.

DÉCIDE

Article 1 : Un contrat pour une animation musicale est conclu avec le **DJ Enzo PUECH** à l'occasion de la fête votive, le dimanche 9 août 2026.

Article 2 : La dépense d'un montant de trois cent cinquante euros (350 €) sera imputée au budget annexe des festivités de l'année en cours au chapitre 70, compte 7088, fonction 311, service 0240.

Article 3 : La direction générale des services et le comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Vauvert, le - 6 MARS 2026



Pour le maire,
L'adjoint délégué aux festivités

Bruno Pascal

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :

- son dépôt en préfecture le..... - 6 MARS 2026
- sa notification le.....
- sa publication le..... - 6 MARS 2026

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du

Pour le maire par délégation,
La direction générale des services,
Yolande Cavalier